

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 477 21 février 2014

SOMMAIRE

BR Japan Core Plus (Lux) S.àr.l 22877	RP XIX S.à r.l22888
Daufagne S.A	RP XX S.à r.l
Fairmont S.à r.l	RP XX S.à r.l
FERN Investors (Lux) GP	RS-IC S.à r.l
Fidicor I S.A	S5 Sàrl22896
GONELLA S.A., société de gestion de patrimoine familial	SGAM AI KANTARA Co.II. S.à r.I 22888
	Shaftesbury Asset Management Group
Mares 3 S.A. SPF	(Luxembourg) S.A
MGP Japan Core Plus (Lux) S.àr.l 22877	Shaftesbury Asset Management (Luxem-
Nelson Lausanne S.à r.l	bourg) S.A
Octavian S.à.r.l	SHCO 57 S.à r.l
Olmsted Park S.A22869	SHCO 57 S.à r.l
OnLive EMEA S.à r.l	Silf S.A
Oz Holding S.à.r.l	Silit S.A 22895
Palmeri S.A	Sinabe S.A SPF22893
Palmeri S.A., SPF	Sita S.à r.l
PBMR Holdings	SK Property22895
PIAM Fund	Sodevest S.A
Picabo S.A	SODIMEG S.àr.l
Piguemal S.à r.l	Sorbholding S.A
PM Securities S.A	Stala Holding S.à r.l
Pol Winandy et Cie S.à r.l 22873	Sword Investments II S.à r.l 22893
PSME-Promotion of Small and Medium Si-	Travil S.A 22872
zed Economy22884	Venfor S.à r.l
QPL Lux S.à r.l	Vonarius Holding 22886
Racing42Morrow S.A	Xegemamer S.A
Résidence Rhénanie S.à r.l 22891	Zeus S.à r.l
DD VIV C : 1	



Fidicor I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 140.417.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 décembre 2013.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Mr Peter van Opstal et de Lux Business Management Sàrl ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Mr Gerard Van Hunen, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014009201/19.

(140010609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Daufagne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 85.365.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Les Actionnaires de la société DAUFAGNE S.A. mise en liquidation par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2013 se sont réunis en assemblée générale le 31 décembre 2013 afin de se prononcer sur les points à l'ordre du jour suivants:

- 1. Rapport du commissaire vérificateur;
- 2. Approbation des comptes de liquidation;
- 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions;
 - 4. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation de la société;
 - 5. Clôture de la liquidation;
 - 6. Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés pendant cinq ans au moins;
 - 7. Divers

L'Assemblée régulièrement constituée a pu valablement délibérer et adopter les résolutions suivantes par vote unanime:

Première résolution:

L'Assemblée après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation établi par la société MARBLE-DEAL LTD, une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41, Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni) approuve le rapport du liquidateur, la société DEALISLE LTD ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé par les membres du bureau restera annexé au présent procès-verbal.

Deuxième résolution:

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Troisième résolution:

L'Assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation de la société pour l'accomplissement de leurs activités dans le cadre de la liquidation.

Quatrième résolution:

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société et constate que cette dernière a fini définitivement d'exister.



Cinquième résolution:

L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux de la société liquidée resteront déposés et conservés pendant le délai légal (cinq ans) à l'adresse suivante: 10b, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 31 décembre 2013

Le 31 décembre 2013.

Pour DAUFAGNE S.A., en liquidation

Référence de publication: 2014006686/45.

(140007977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Venfor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe. R.C.S. Luxembourg B 183.361.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Venplan S.à r.l., a private limited liability company established under the laws of the Grand-Duch of Luxembourg, whose registered office is at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

here represented by Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Venfor S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - 2.2 The Registered Office may be transferred:
 - 2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:
 - (a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or
 - (b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or
- 2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles -including Article 13.4 and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").
- 2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.
 - 2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds



and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

- 3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;
- 3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;
- 3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;
- 3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;
- 3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;
- 3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;
- 3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;
- 3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;
- 3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

- 5.1 The share capital of the Company is five hundred thousand Euros (EUR 500,000.-) divided into five hundred thousand (500,000) class A shares (the "Class A Shares") with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. Future class B shares and class C shares can be issued by the Company and subscribed by the Shareholders (respectively the "Class B Shares" and the "Class C Shares", together with the Class A Shares, the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.
- 5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Managers subject to the 1915 Law and these Articles.
- 5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Managers subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.
 - 5.4 Except as otherwise provided in these Articles, all Shares have equal rights.
 - 5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.



6. Indivisibility of shares.

- 6.1 Each Share is indivisible.
- 6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

- 7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.
- 7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:
- 7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;
- 7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;
 - 7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

- 8.1 The Company will be managed by at least three (3) managers (the "Managers"), including at least two (2) class A Managers (each a "Class A Manager") and one (1) class B Manager that shall be a Luxembourg based manager (each a "Class B Manager"), who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
 - 8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".
- 8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").
- 8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.
- **9. Powers of the managers.** The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.
- 10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:
 - 10.1 the sole signature of any Class A Manager;
 - 10.2 the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager;
 - 10.3 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.
- 11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any Class A Managers, individually, may delegate any of the Board of Managers' powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

- 12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.
- 12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.
- 12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.
- 12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.
- 12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be



deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

- 12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.
- 12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

- 13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.
- 13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.
- 13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.
- 13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.
- 13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.
- 13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.
- 13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8.

- 13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.
- 13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.
- **14. Business year.** The Company's financial year starts on 1 st January and ends on the 31 st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31 st December 2013.

15. Distributions on shares.

- 15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.
- 15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).
- **16. Dissolution and liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.



17. Interpretation and Luxembourg law.

- 17.1 In these Articles:
- 17.1.1 a reference to:
- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.
- 17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;
 - 17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.
 - 17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription - Payment

500,000) corresponding to a share capital of five hundred thousand Euros (EUR 500,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,500.-.

Sole shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

The following person is appointed as manager of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- Private Equity Finance & Investment Management Company SA, a société anonyme company incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at 116 avenue des Statuaires, 1180 Bruxelles, Belgium, and registered under number 0895.163.114, as Class A Manager;
- Mr. Raymond DEBBANE, born on 10 March 1955 in Lebanon professionally residing at 750 Lexington Avenue, New York, NY 10022, United States of America, as Class A Manager; and
- Mrs. Stéphanie GRISIUS, born in Luxembourg, on 27 May 1976 and professionally residing at 6, rue Adolphe, 1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Manager.

The Company shall have its registered office at 6, rue Adolphe, 1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le six décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Venplan S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 6, rue Adolphe1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ne pas encore enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,



ici représentée par Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme - Dénomination sociale. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Venfor S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.2 Le Siège Social peut être transféré:
- 2.2.1 en tout autre endroit dans l'enceinte de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:
- (a) le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société a à ce moment un Gérant Unique; ou
- (b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société a à ce moment un Conseil de Gérance; ou
- 2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même municipalité ou non) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") adoptée conformément aux présents Statuts y compris l'article 13.4 et aux lois telles que modifiées du Grand-Duché du Luxembourg, y compris la Loi de 1915 ("Loi Luxembourgeoise").
- 2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social ou autres de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à ce que la situation se normalise; cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera Luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.
 - 2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales dans et en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.
 - 3. Objet. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:
- 3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient pour l'heure un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, obligations non-garanties, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;
- 3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;
- 3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;
- 3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;
- 3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, tout personne appartenant à la Société;
- 3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne (une "Entité Détentrice") qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle une Entité Détentrice a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6, une "garantie" comprend, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette ou d'une obligation financière;



- 3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relative;
- 3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;
- 3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, agent, cocontractant, trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;
- 3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une

transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) divisé en cinq cent mille (500.000) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A") avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Futures parts sociales de classe B et parts sociales de classe C peuvent être émises par la Société et souscrites par les Associés (les "Parts Sociales de Classe B" et les "Parts Sociales de Classe C", et avec les Parts Sociales de Classe A les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs de Parts Sociales au moment pertinent, et "Associé" sera interprété en conséquence.
- 5.2 La Société pourra établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions concernant l'utilisation du Compte de Prime d'Emission seront prises par le(s) Gérant(s) conformément à la Loi de 1915 et les présents Statuts.
- 5.3 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux ou autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en rémunération de cette contribution et peut affecter ces contributions à un ou plusieurs comptes. Les décisions concernant l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) conformément à la Loi de 1915 et les présents Statuts. Afin de dissiper tout doute, toute décision ci-dessus mentionnée pourra, sans que cela ne soit une obligation, affecter tout montant alloué à un contributeur.
- 5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux, sous réserve de provisions différentes dans les présents Statuts.
 - 5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts.

- 6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.
- 6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Transfert des parts sociales.

- 7.1 Lorsqu'il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.
- 7.2 Lorsqu'il y a plusieurs Associés:
- 7.2.1 Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois-quarts des Parts Sociales;
- 7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-Associés que moyennant l'agrément des propriétaires de Parts Sociales représentant les trois-quarts des Parts Sociales appartenant aux survivants ou dans les circonstances envisagées à l'article 189 de la Loi de 1915;
 - 7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.



8. Administration.

- 8.1 La Société sera administrée par au moins trois (3) gérants (les "Gérants"), y inclus au moins deux (2) Gérants de classe A (chacun un "Gérant de Classe A") et un (1) Gérant de classe B (chacun un "Gérant de Classe B") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.
- 8.2 Si la Société est administrée à un moment par un seul Gérant, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".
 - 8.3 Les Gérants constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").
- 8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour toute raison par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.
- **9. Pouvoirs des gérants.** Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre tout ou partie des actions qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts comme devant être décidées par les Associés.
- **10. Représentation de la société.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la société est valablement engagée et liée vis-à-vis des tiers:
 - 10.1 par la seule signature d'un (1) Gérant de Classe A;
 - 10.2 par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B;
 - 10.3 par la seule signature de toute personne à qui ce pouvoir a été délégué, conformément à l'Article 11.
- 11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, les Gérants de Classe A pourront individuellement déléguer n'importe lesquels des pouvoirs du Conseil de Gérance pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devront déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (le cas échéant), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

- 12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Elles se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président.
- 12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
- 12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant au quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participer en personne à la Réunion du Conseil selon l'Article 12.5.
- 12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins une majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité des votes des Gérants présents ou représentés à cette réunion.
- 12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participantes à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de se parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.
- 12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom du ou des Gérant(s) concerné (s).
- 12.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

- 13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.
- 13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus que trois quarts des Parts Sociales, toutefois si un tel chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront



être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.

- 13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.
- 13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 13.3 et 13.4, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.
- 13.5 Une résolution pour décider de la dissolution de la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.
- 13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
- 13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8.

- 13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.
- 13.8.2 La majorité requise pour l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites des Associés. Sauf si requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y aura pas de quorum pour l'adoption de résolutions écrites des Associés. Les résolutions écrites des Associés sont valablement prises immédiatement après la réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopieur ou des pièces jointes aux courriels) des votes des Associés sous réserve des exigences prévues à l'article 13.8.1 et les dispositions cidessus de l'article 13.8.2, indépendamment du fait que tous les Associés aient voté ou pas
- **14. Exercice social.** L'année sociale commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu qu'à titre de mesure de transition, la première année sociale de la Société commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2013.

15. Droit de distribution des parts.

- 15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital social.
- 15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.
- 15.3 Le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés pourront être recouvrées auprès de(s) l'Associé(s) concerné(s).
- **16. Dissolution et liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par l'Assemblée Générale conformément à la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à cet instant la Société n'a qu'un seul Associé, cet Associé pourra, à sa discrétion, résoudre de liquider la Société en évaluant personnellement les actifs et les passifs, connus ou non, de la Société.

17. Loi luxembourgeoise et interprétation

- 17.1 Dans les présents Statuts:
- 17.1.1 Une référence fait à:
- (a) Un genre, inclut tous les autres genres;
- (b) (à moins que le contexte n'exige une interprétation différente) le singulier inclut le pluriel et vice-versa;
- (c) Une "personne" emporte référence à tout individu, entreprise, société, corporation, ou autre personne morale, gouvernement, Etat ou agence étatique ou tout autre joint venture, association, ou partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (peu important qu'ils aient ou non une personnalité morale distincte);
- (d) Une disposition législative ou loi inclut toutes les modifications pouvant y être apportées et toutes les nouvelles promulgations de celles-ci.
- 17.1.2 Les mots "inclut" et "incluant", devront être interprétés comme étant suivis des mots "sans limitations" et des termes généraux ne devront pas être interprétés restrictivement en raison de mots les suivants ou les précédant indiquant une classe particulière d'actes, affaires ou choses ou d'exemples tombant dans le champ des termes généraux;



17.1.3 Les titres des présents Statuts n'affectent pas leur interprétation ou structure.

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est soumise à toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription - Libération

 Parts Sociales:
 500.000 Parts Sociales de Classe A

 Total:
 500.000 Parts Sociales de Classe A

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) correspondant à un capital de cinq cent mille euros (EUR 500.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 2.500,-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale des associés, a pris, via son mandataire, les résolutions suivantes:

- 1- Les personnes suivantes sont nommées au Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:
- Private Equity Finance & Investment Management Company SA, une société anonyme de droit belge ayant son siège sociale à Avenue des Statuaires 116, 1180 Bruxelles, Belgique, enregistrée au registre de commerce belge sous le numéro 0895.163.114, comme Gérant de Classe A;
- Monsieur Raymond DEBBANE, né au Liban le 10 mars 1955, ayant son adresse professionnelle à 750 Lexington Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, comme Gérant de Classe A; et
- Madame Stéphanie GRISIUS, née à Luxembourg, le 27 mai 1976 ayant son adresse professionnelle à 6, rue Adolphe, 1116 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme Gérant de Classe B
 - 2 Le Siège Social de la Société est établi à 6, rue Adolphe, 1116 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2013. Relation: LAC/2013/57609. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007987/530.

(140007788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Zeus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.150.000,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 94.018.

EXTRAIT

En date du 20 décembre 2013, Madame Maria Isabella NIARCHOS-GOUAZE, 27, via Marguns, CH-7500 St. Moritz a transféré 86.000 parts sociales de la Société à MOONSTONE S.àr.I., 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 30 décembre 2013. Pour extrait conforme Signature

Référence de publication: 2014008950/15.

(140009293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Nelson Lausanne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 128.109.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of December.

Before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Nelson Luxembourg Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L- 2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 110.293,

here represented by Mr Michael Jonas, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on 11 December 2013; and

2. Reech Luxembourg GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 149.972,

here represented by Mr Michael Jonas, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 11 December 2013.

Said proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Nelson Lausanne S.à r.l., a société à responsabilité limitée, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 128.109, incorporated pursuant to a notarial deed, dated 11 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 9 July 2007, number 1399 (the "Company").

The articles of association of the Company have not been amended since.

The appearing parties representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- 1. To dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
- 2. To appoint a liquidator (the "Liquidator") for purposes of the liquidation of the Company;
- 3. To determine the powers and the remuneration of the Liquidator;
- 4. To carry on, upon proposal of the Liquidator, the activity of the Company under a special limited partnership (société en commandite spéciale);
- 5. To acknowledge and approve the proposal by the Liquidator to allocate the interests in the special limited partnership to the current shareholders of the Company;
- 6. To close the liquidation of the Company (following the closing of the liquidation of the Company, the Company is referred to as the "SLP");
- 7. To grant discharge to the sole manager of the Company and to the Liquidator for the execution of their mandate and duties:
- 8. To designate the place where the books and corporate documents of the Company shall be kept during a period of five (5) years;
 - 9. To name the SLP as follows: "Nelson Lausanne SLP";
- 10. To designate Nelson Luxembourg Investments S.à r.l. as limited partner (associé commanditaire) of the SLP and Reech Luxembourg GP S.à r.l. as general partner (associé commandité) and manager of the SLP;
- 11. To replace the articles of association of the Company by a special limited partnership agreement (the "LPA") and to state the terms of the LPA;
 - 12. To confirm the address of the registered office of the SLP;
 - 13. Miscellaneous.

The appearing parties requested the undersigned notary to record the following resolutions:



First resolution:

The shareholders of the Company resolve to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Second resolution:

The shareholders of the Company resolve to appoint Reech Luxembourg GP S.à r.l., aforementioned, as liquidator (the "Liquidator) for purposes of the liquidation of the Company.

Third resolution:

The shareholders of the Company resolve to confer to the Liquidator the broadest powers as provided for by articles 144 et seq. of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

The shareholders of the Company resolve to empower the Liquidator to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without further authorizations of the shareholders of the Company.

The shareholders of the Company resolve that the Company shall be bound by the sole signature of the Liquidator.

The shareholders of the Company further resolve that the Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period as it sees fit.

Moreover, and in accordance with article 148ter of the Law, the Liquidator may propose to allocate the interests in the special limited partnership to the current shareholders of the Company, without having to repay the debts of the Company or consign the sums necessary to such repayment beforehand.

The shareholders of the Company resolve that the Liquidator shall receive a compensation for the accomplishment of its duties, as may be determined by the parties by separate agreement.

Thereupon the Liquidator accepted the mandate and acknowledged the management accounts of the Company as at 13 December 2013 prepared by the sole manager of the Company.

Fourth resolution:

Upon proposal of the Liquidator made at the meeting, the shareholders of the Company unanimously resolve to carry on the activity of the Company under the form a special limited partnership (société en commandite spéciale), which shall take over the entirety of the Company's assets and liabilities, in accordance with article 148ter of the Law.

Fifth resolution:

Thereupon, the Liquidator proposes to allocate the interests in the special limited partnership to the current share-holders of the Company as follows, without having to repay the debts of the Company or consign the sums necessary to such repayment beforehand:

- 1. Nelson Luxembourg Investments S.à r.l., aforementioned, shall receive limited partnership interests representing twelve thousand four hundred seventy-five euro (EUR 12,475.-); and
- 2. Reech Luxembourg GP S.à r.l., aforementioned, shall receive unlimited partnership interests representing twenty-five euro (EUR 25.-).

The shareholders of the Company unanimously resolve to accept such allocation.

Sixth resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the shareholders of the Company acknowledge that the liquidation of the Company is finished and resolve to close the liquidation of the Company, without any requirement for a liquidation audit.

Following the closing of the liquidation of the Company, the Company shall be referred to as the "SLP" and the shareholders of the Company shall be referred to as the "Partners".

Seventh resolution:

The Partners resolve to grant discharge to the sole manager of the Company and to the Liquidator for the execution of their respective mandates and duties.

Eighth resolution:

The Partners resolve that the books and the corporate documents of the Company shall be kept at the address of the registered office of the SLP during a period of five (5) years as from the date of the present deed.

Ninth resolution:

The Partners resolve to name the SLP as follows: "Nelson Lausanne SLP".



Tenth resolution:

The Partners resolve to designate Nelson Luxembourg Investments S.à r.l., aforementioned, as limited partner (associé commanditaire) of the SLP (the "Limited Partner") and Reech Luxembourg GP S.à r.l., aforementioned, as general partner (associé commandité) of the SLP (the "General Partner").

Eleventh resolution:

The Partners resolve to replace the articles of association of the Company by a special limited partnership agreement, which shall read as follows:

" Section 1. Name, Corporate Seat, Business Year.

1.1 There exists a special limited partnership (société en commandite spéciale) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "SLP"). The corporate name of the SLP is

"Nelson Lausanne SLP".

- 1.2 The registered office of the SLP is located in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 1.3 The General Partner shall be authorised to move the registered office within the municipality of Luxembourg as well as to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg.
 - 1.4 The business year of the SLP shall be the calendar year.

Section 2. Purpose of the SLP. The purpose of the SLP is the acquisition, the sale, the renting out, the management and the development in any form whatsoever of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as well as any commercial, financial, movable property or real estate operations, which are directly or indirectly related to the foregoing.

Section 3. General Partner, Limited partner(s).

3.1 General Partner

Reech Luxembourg GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 149.972, shall be the general partner (associé commandité) of the SLP (the "General Partner").

- 3.2 Limited partner(s)
- 3.2.1 Nelson Luxembourg Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 110.293, shall be the limited partner (associé commanditaire) of the SLP (the "Limited Partner").
 - 3.2.2 Additional limited partners may be admitted at the discretion of the General Partner.

Section 4. Partners' Register.

- 4.1 The SLP shall maintain a register (the "Partners' Register"), containing a complete and true copy of the special limited partnership agreement in an up-to-date version, and setting forth the full name, the profession and the address (including telephone and fax number as well as e-mail address) of its partners, and in case of a legal person, the corporate name, the legal form, the address of the registered office and the registration number, as the case may be, as well as the capital participation (as defined in Section 5.1) of each partner.
- 4.2 The Partners' Register shall be administered by the General Partner and no person other than the General Partner (or a person authorised by the General Partner to do so) shall be entitled to make or amend entries into the Partners' Register. The partners shall notify the General Partner of any changes in their person affecting the composition of the partners and their respective capital participation as reflected in the Partners' Register.
- 4.3 In the internal relationship between the SLP and its partners, only such persons shall be deemed to be partners and entitled to exercise their rights in their respective capacity that are registered in the Partners' Register.
- 4.4 Each partner is entitled to inspect, upon reasonable advance notice, the Partners' Register with respect to itself (but not with respect to the other Partners) and to require copies of those sections of the Partners' Register which are relevant for it (but not of any sections that contains information about the other partners).

Section 5. Funding, Liability.

- 5.1 Capital participations, partnership interests
- 5.1.1 The capital participation of the limited partners in the SLP, which is indicated in the respective limited partner's account as set out in Section 6, shall be represented by limited partnership interests.
- 5.1.2 The capital participation of the General Partner in the SLP, which is indicated in the General Partner's account as set out in Section 6, shall be represented by unlimited partnership interests.
- 5.1.3 As of the date hereof, the limited partnership interests and the unlimited partnership interests represent the aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).
 - 5.2 Limited Liability



- 5.2.1 Limited partners shall be liable up to the amount of their respective capital participation to the SLP.
- 5.2.2 The General Partner shall be jointly and severally liable to the creditors of the SLP for all obligations of the SLP, which cannot be satisfied out of the SLP's assets.
 - 5.3 No further Payments

Unless otherwise expressly provided for in this agreement, the partners are not obliged to make any payments or contributions in excess of their respective capital participation or any funding obligation assumed hereunder.

Section 6. Partners' Accounts. The SLP shall maintain for each partner a separate partner's account reflecting contributions to and distributions from the SLP as well as any entitlement to the assets of the SLP.

Section 7. Management of the SLP.

- 7.1 The management (gérance) of the SLP is vested in the General Partner, who may delegate, all or part of such management to one or several managers (gérants).
- 7.2 The General Partner and the managers, if any, shall manage the SLP on the basis of the provisions of this Agreement and otherwise in the best interest of the SLP. Any liability of the managers, if any, vis-à-vis the SLP or its partners shall be limited to wilful misconduct or gross negligence.

Section 8. Representation of the SLP.

- 8.1 The General Partner and the managers, if any, shall each individually represent the SLP vis-à-vis third parties.
- 8.2 The limited partners shall be excluded from the representation of the SLP.

Section 9. Partners' Resolutions, Partners' Meetings.

- 9.1 Once a year, the partners shall meet or pass a written resolution (in each case, in Luxembourg) having on its agenda the approval of the balance sheet, of the profit and loss accounts and of the report of the general partner, the decision on the allocation of the results and the discharge to be granted to the General Partner.
- 9.2 Collective decisions are taken in general meetings or by way of written vote. The meeting shall be convened by the General Partner pursuant to a written notice setting forth the agenda sent by registered mail or otherwise, out of Luxembourg to all limited partners at least fifteen (15) days prior to the meeting. Nevertheless, a meeting not convened in accordance with the procedure set out above is valid if all the partners are represented. Resolutions shall be approved by unanimous consent of the limited partners and by the General Partner.

Section 10. Term, Termination and Dissolution of the SLP.

- 10.1 The SLP is established for an unlimited term.
- 10.2 The SLP shall be dissolved only by (i) a resolution of the partners (passed by simple majority of the votes based on the capital participation of the partners), and (ii) the consent of the General Partner.
 - 10.3 Should the SLP be dissolved, the General Partner shall act as liquidator.
 - 10.4 Following the dissolution of the SLP, the assets of the SLP shall be liquidated.

Section 11. Language, Interpretation and Definitions, Exhibits.

- 11.1 The binding language of this agreement shall be English. The binding language of this agreement shall be French if the English expression used herein is translated by a French expression in brackets. In this event the English expression shall be for convenience only.
- 11.2 Unless the context or the expressed provision of agreement otherwise require, headings and subheadings of the sections and/or provisions contained herein are for convenience and reference purposes only and shall not have any effect on the meaning or construction of any of the provisions hereof.

Section 12. Final Provisions.

- 12.1 This limited partnership agreement is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.
- 12.2 This limited partnership agreement may be amended by means of a private instrument or by a special notarial deed in accordance with article 4 of the law dated 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended."

Twelfth resolution:

The Partners resolve to confirm the address of the registered office of the SLP located at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by an French version; upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.



The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize décembre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARI

1. Nelson Luxembourg Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.293,

ici représentée par Monsieur Michael Jonas, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 11 décembre 2013, et

2. Reech Luxembourg GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.972,

ici représentée par Monsieur Michael Jonas, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 11 décembre 2013.

Les dites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés de Nelson Lausanne S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.109, constitué suivant acte notarié en date du 11 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 juillet 2007, numéro 1399 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés à ce jour.

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis le notaire soussigné d'acter l'ordre du jour de l'assemblée comme suit:

Ordre du jour

- 1. Décision de dissoudre la Société et de mettre en liquidation la Société;
- 2. Désigner un liquidateur (le «Liquidateur») afin de liquider la Société;
- 3. Déterminer les pouvoirs et les émoluments du Liquidateur;
- 4. Décision de continuer les activités de la Société sous la forme d'une société en commandite spéciale, sur proposition du Liquidateur;
- 5. Prise en compte et approbation de la proposition du Liquidateur de répartir les parts d'intérêts de la société en commandite spéciale aux associés actuels de la Société;
- 6. Clôture la liquidation de la Société (suite à la clôture de la liquidation de la Société, la Société sera désignée comme «SLP»);
 - 7. Octroyer décharge au gérant unique de la Société et au Liquidateur pour l'exécution de leurs mandat et fonctions;
 - 8. Déterminer l'endroit où les livres et documents de la Société seront conservés pour une période de cinq (5) années;
 - 9. Dénommer la SLP comme suit «Nelson Lausanne SLP»;
- 10. Désigner Nelson Luxembourg Investments S.à r.l. comme associé commanditaire de la SLP et Reech Luxembourg GP S.à r.l. comme associé commandité et gérant de la SLP;
- 11. Remplacer les statuts de la Société par un contrat de société en commandite spéciale (le «LPA») et fixer les dispositions du LPA;
 - 12. Confirmer l'adresse du siège social de la SLP;
 - 13. Divers

Les parties comparantes ont requis au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés de la Société décident de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution:

Les associés de la Société décident de désigner Reech Luxembourg GP S.à r.l., susmentionnée, en tant que liquidateur (le «Liquidateur») aux fins de la liquidation de la Société.

Troisième résolution:

Les associés de la Société décident de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).



Les associés de la Société décident d'autoriser le Liquidateur à accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans autorisations supplémentaires des associés de la Société.

Les associés de la Société décident que la Société sera liée par la seule signature du Liquidateur.

Les associés de la Société décident par ailleurs que le Liquidateur pourra déléguer, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, à un ou plusieurs mandataires certains pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

En outre, et conformément à l'article 148ter de la Loi, le Liquidateur pourra proposer de répartir les parts d'intérêts dans la société en commandite spéciale entre les associés actuels de la Société sans devoir préalablement rembourser les dettes de la Société ou consigner les sommes nécessaires à ce remboursement.

Les associés de la Société décident que le Liquidateur recevra pour l'accomplissement de ses fonctions une indemnité déterminée par les parties dans un contrat distinct.

Sur ce, le Liquidateur a accepté le mandat et pris connaissance des états financiers de la Société au 13 décembre 2013 préparés par le gérant unique de la Société.

Quatrième résolution:

Sur proposition faite par le Liquidateur lors de l'assemblée, les associés de la Société décident à l'unanimité de continuer l'activité de la Société sous forme de société en commandite spéciale, laquelle reprendra l'ensemble des éléments d'actif et de passif de la Société, conformément à l'article 148ter de la Loi.

Cinquième résolution:

Sur ce, le Liquidateur propose de répartir les parts d'intérêts dans la société en commandite spéciale entre les associés actuels de la Société comme suit, sans devoir préalablement rembourser les dettes de la Société ou consigner les sommes nécessaires à ce remboursement:

- 1. Nelson Luxembourg Investments S.à r.l., susmentionnée, recevra des parts d'intérêts de commanditaire représentant douze mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 12.475,-); et
- 2. Reech Luxembourg GP S.à r.l., susmentionnée, recevra des parts d'intérêts de commandité représentant vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'accepter cette répartition.

Sixième résolution:

En conséquence de la résolution précédente, les associés de la Société constatent l'achèvement de la liquidation de la Société et prononcent la clôture de la liquidation de la Société, sans exigence d'un audit des activités de liquidation.

Suite à la clôture de la liquidation de la Société, la Société sera désignée comme la «SLP» et les associés de la Société sont désignés comme les «Associés».

Septième résolution:

Les Associés décident de donner décharge au gérant unique de la Société et au Liquidateur pour l'exécution de leur mandat et fonctions respectives.

Huitième résolution:

Les Associés décident que les livres et comptes de la Société seront conservés à l'adresse du siège social de la SLP pour une période de cinq (5) ans à partir de la date du présent acte.

Neuvième Résolution

Les Associés décident de dénommer la SLP comme suit: «Nelson Lausanne SLP».

Dixième Résolution

Les Associés décident de désigner Nelson Luxembourg Investments S.à r.l., susmentionnée, comme associé commanditaire de la SLP (l'«Associé Commanditaire») et Reech Luxembourg GP S.à r.l., susmentionnée, comme associé commandité de la SLP (l'«Associé Commandité»).

Onzième Résolution

Les Associés décident de remplacer les statuts de la Société par un contrat de société en commandite spéciale qui aura la teneur suivante:

« Section 1. Dénomination, Siège Social, Exercice social.

1.1 Il existe une société en commandite spéciale régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «SLP»). La dénomination sociale de la SLP est

«Nelson Lausanne SLP»

1.2 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.



- 1.3 L'Associé Commandité pourra transférer le siège social de la SLP au sein de la commune de Luxembourg ainsi que dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg.
 - 1.4 L'exercice social de la SLP correspond à l'année calendaire.

Section 2. Objet social de la SLP. La SLP a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en location, la gestion et le développement sous n'importe quelle forme de biens immobiliers que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont en rapport direct ou indirect avec ce qui précède.

Section 3. Associé commandité, Associé(s) commanditaire(s).

3.1 Associé commandité

Reech Luxembourg GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.972 sera l'associé commandité de la SLP (l'«Associé Commandité»).

- 3.2 Associé(s) commanditaire(s)
- 3.2.1 Nelson Luxembourg Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.293 sera l'associé commanditaire de la SLP (l'«Associé Commanditaire»).
 - 3.2.2 De nouveaux associés commanditaires pourront être admis sur décision de l'Associé Commandité.

Section 4. Registre des Associés.

- 4.1 La SLP tiendra un registre (le «Registre des Associés»), contenant une copie intégrale et conforme du contrat de la société en commandite spéciale dans une version à jour, et listant le nom complet, la profession et adresse (incluant les numéros de téléphone et de fax et adresse e-mail) de ses associés, ou dans le cas d'une personne morale, la dénomination sociale, la forme juridique, l'adresse du siège social et le numéro d'immatriculation, le cas échéant, ainsi que la participation au capital (telle que définie à la Section 5.1) de chaque associé.
- 4.2 Le Registre des Associés sera tenu par l'Associé Commandité (ou une personne habilitée par l'Associé Commandité à cet effet) et seul l'Associé Commandité pourra faire des inscriptions ou modifications dans le Registre des Associés. Les associés informeront l'Associé Commandité de tous changements dans leur personne affectant la composition des associés et leur participation respective au capital telle qu'indiquée dans le Registre des Associés.
- 4.3 Dans la relation interne entre la SLP et ses associés, seules les personnes inscrites dans le Registre des Associés seront réputées être associés et pourront exercer leurs droits en leur qualité respective.
- 4.4 Chaque associé a le droit d'inspecter, suite à un préavis raisonnable, les sections du Registre des Associés le concernant (et non pas celles des autres Associés) et de demander des copies des sections du Registre des Associés l'intéressant (mais d'aucune section contenant des informations sur les autres associés).

Section 5. Financement, Responsabilité(s).

- 5.1 Participations au capital, parts d'intérêts
- 5.1.1 La participation des associés commanditaires au capital de la SLP, qui est indiquée dans le compte d'associé commanditaire correspondant tel que prévu à la Section 6, sera représentée par des parts d'intérêts de commanditaire.
- 5.1.2 La participation de l'Associé Commandité au capital de la SLP, qui est indiquée dans le compte de l'Associé Commandité tel que prévu à la Section 6, sera représentée par des parts d'intérêts de commandité.
- 5.1.3 À la date du présent acte, les parts d'intérêts de commanditaire et les parts d'intérêts de commandité représentent le montant global de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).
 - 5.2 Responsabilité limitée
- 5.2.1 Les associés commanditaires ne sont responsables que jusqu'à concurrence de leur participation respective au capital de la SLP.
- 5.2.2 L'Associé Commanditaire sera tenu conjointement et solidairement à l'égard des créanciers de la SLP pour tous les engagements de la SLP qui ne peuvent être couverts par les actifs de la SLP.
 - 5.3 Pas de paiements supplémentaires

Sauf disposition expresse dans ce Contrat, les associés n'ont pas l'obligation d'effectuer de paiements ou de contributions excédant leur participation respective au capital ou toute obligation de financement assumée au titre de leur participation.

Section 6. Comptes d'Associés. La SLP tiendra pour chaque associé un compte d'associé distinct reflétant les contributions à et les distributions de la SLP ainsi que tout droit aux actifs de la SLP.

Section 7. Gestion de la SLP.

7.1 La gestion de la SLP appartient à l'Associé Commandité, qui peut lui-même la déléguer en totalité ou en partie à un ou plusieurs gérants.



7.2 L'Associé Commandité et les gérants, le cas échéant, géreront la SLP sur la base des dispositions de ce Contrat et, autrement, dans l'intérêt de la SLP. Toute responsabilité des gérants, s'il y en a, à l'égard de la SLP ou de ses associés sera limitée au cas de faute intentionnelle ou de négligence grave.

Section 8. Représentation de la SLP.

- 8.1 L'Associé Commandité et les gérants, s'il y en a, représentent la SLP chacun individuellement vis-à-vis des tiers.
- 8.2 Les associés commanditaires sont exclus de la représentation de la SLP.

Section 9. Résolutions d'Associés, Assemblées d'Associés.

- 9.1 Une fois par an, les associés se réuniront ou prendront une résolution écrite (dans chaque cas à Luxembourg) ayant pour ordre du jour l'approbation du bilan, du compte des pertes et profits et du rapport de l'Associé Commandité, la décision de répartition des résultats et l'octroi de décharge à l'Associé Commandité.
- 9.2 Les décisions collectives sont prises en assemblées générales ou par vote écrit. L'assemblée est convoquée par l'Associé Commandité sur notification écrite indiquant l'ordre du jour et qui est envoyée par lettre recommandée ou autrement, du Luxembourg à tous les associés commanditaires au moins quinze (15) jours avant l'assemblée. Néanmoins, une assemblée qui n'a pas été convoquée selon la procédure indiquée ci-dessus est valable si tous les associés sont représentés. Les résolutions sont adoptées avec le consentement unanime des associés commanditaires et de l'Associé Commandité.

Section 10. Durée, Fin et Dissolution de la SLP.

- 10.1 La SLP est constituée pour une durée illimitée.
- 10.2 La SLP ne pourra être dissoute que (i) sur une décision des associés (adoptée à la majorité simple des votes des associés sur base de leur participation au capital), et (ii) avec le consentement de l'Associé Commandité.
 - 10.3 En cas de dissolution de la SLP, l'Associé Commandité agira en tant que liquidateur.
 - 10.4 Suite à la dissolution de la SLP, les actifs de la SLP seront liquidés.

Section 11. Langue, Interprétation et Définitions, Annexes.

- 11.1 La langue faisant foi dans ce contrat est l'anglais. La langue française prévaudra si une expression en anglais utilisée dans ce contrat est traduite par une expression en français entre parenthèses. Dans ce cas, l'expression en anglais ne figurera que pour raison de commodité.
- 11.2 A moins que le contexte ou une stipulation expresse de ce contrat l'exige autrement, les titres et sous-titres des sections et/ou des dispositions contenues dans ces dernières ne figurent que pour raisons de commodité et à titre de référence et ils n'ont aucun effet sur la signification ou l'interprétation des clauses auxquelles ils se réfèrent.

Section 12. Dispositions Finales.

- 12.1 Ce contrat de société en commandite spéciale est régi par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.
- 12.2 Ce contrat de société en commandite spéciale peut être modifié par acte sous seing privé ou acte authentique conformément à l'article 4 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Douzième résolution:

Les Associés décident de confirmer l'adresse du siège social de la SLP située au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire des comparantes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Jonas, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 16 décembre 2013. REM/2013/2217. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007801/417.

(140008541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.



Mares 3 S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 183.465.

Extrait de la décision de l'actionnaire unique de la société MARES 3 S.A. SPF qui s'est tenue à Luxembourg le 10 janvier 2014 à 15.30 heures

Résolution unique

L'assemblée générale décide de remplacer l'administrateur Monsieur Xavier Mangiullo par Monsieur Paolo Panico, née le 1 ^{er} décembre 1970 à Vercelli (VC), Italie, résident professionnellement au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg. Le mandat du nouvel administrateur expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Pour copie conforme Pour le conseil d'administration Marco Sterzi Administrateur

Référence de publication: 2014009404/18.

(140010601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Olmsted Park S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 148.447.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Olmsted Park S.A., a public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.447 (the Company).

The Company was incorporated on September 11, 2009, pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2072 of October 21, 2009. The Company's articles of association (the Articles) have not been amended since its incorporation.

The Meeting is presided by Mr Raymond THILL, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

The chairman appoints as secretary Mr Gianpiero SADDI, with same professional address.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Marilyn KRECKÉ, with the same professional address.

The Meeting's officers having thus been appointed, the chairman declares and requests the notary to state:

I. that the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their authorized representatives, the Meeting's officers and the notary. This attendance list and the powers of attorney will be registered with this deed;

II. that it appears from the attendance list that all the shares are represented. The Meeting is thus regularly constituted and may deliberate and decide on the items on the agenda;

- III. that the agenda of the Meeting is as follows:
- 1. Waiver of convening notices.
- 2. Dissolution of the Company.
- 3. Appointment of the liquidator.
- 4. Powers of the liquidator.
- 5. Instructions for the liquidator.
- 6. Full and complete discharge to the directors and the statutory auditor of the Company.
- 7. Miscellaneous
- IV. that the Meeting has unanimously taken the following resolutions:



First resolution

The entire share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Meeting resolves to appoint CoDeLux S.A., a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme) having its registered office at 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 74.166 as the Company's liquidator (the Liquidator). The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

Fourth resolution

The Meeting resolves to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders, subject to the drawing-up of interim accounts.

Fifth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

Sixth resolution

The Meeting resolves to grant full and complete discharge to the directors of the Company and to the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates from the date of their appointment until the date hereof.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-)

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Shareholders, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Meeting's officers and the Shareholders' authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize décembre.

Par-devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires d'Olmsted Park S.A., une société anonyme dont le siège social se situe 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.447 (la Société).

La Société a été constituée le 11 septembre 2009, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2072 du 21 octobre 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec la même adresse professionnelle.



L'Assemblée nomme comme scrutateur, Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée avec la même adresse professionnelle.

Le bureau de l'Assemblée ayant été formé, le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

- I. que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre de leurs actions sont renseignés sur une liste de présence signée par eux ou leurs représentants, par le bureau de l'assemblée et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations seront enregistrées avec le présent acte;
- II. qu'il ressort de la liste de présence que toutes les actions sont représentées. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer et décider sur les points de l'ordre du jour;
 - III. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation.
 - 2. Dissolution de la Société.
 - 3. Nomination du liquidateur.
 - 4. Pouvoirs du liquidateur.
 - 5. Instructions au liquidateur.
 - 6. Décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
 - 7. Divers.
 - IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer CoDeLux S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège social se situe 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.166 comme liquidateur de la Société (le Liquidateur). Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable des actionnaires. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales. Le Liquidateur est autorisé à verser aux actionnaires des acomptes sur le boni de liquidation, à condition que des comptes intérimaires soient établis.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats depuis la date de leurs nominations jusqu'à la date des présentes.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-)

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande des actionnaires, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé, à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le bureau de l'Assemblée et le mandataire des actionnaires.



Signé: R. Thill, G. Saddi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2013. LAC/2013/60078. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007815/144.

(140007981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

FERN Investors (Lux) GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 174.416.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 24 décembre 2013 que la liquidation de la Société a été clôturée et que par conséquent la Société est dissoute et a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans, à partir de la date de publication du présent extrait dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au siège social de la société Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A. qui est actuellement situé au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014009200/19.

(140009729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Travil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.199.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte de dissolution reçu par son ministère, en date du 15 novembre 2013, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 novembre 2013, relation: LAC/2013/52251, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2013, référence L130199251, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, pour compte de la société anonyme "TRAVIL S.A.", établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65199,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y A LIEU DE LIRE:

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société en ce compris

(...)

12.466 actions d'une valeur de 100 € chacune, numérotées de 361 à 720, de 3.361 à 12.000, de 18.001- à 21.000, de 24.001- à 24.050 et de 25.601 à 26.016 de la société "TORRES DEL TEIDE, S.A.", NIF A-38.618.955, dont le siège est sis Arona (Tenerife), Los Cristianos, c./ Hermano Pedro Behencourt n° 13, bajos,

(...)

AU LIEU DE:

8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société en ce compris

(...)

12.466 actions d'une valeur de 100 € chacune, numérotées de 361 à 720, de 3.361 à 12.000, de 18.001- à 21.000, de 24.001- à 24.050 et de 25.601 à 26.016 de la société "OASIS DEL TEIDE, S.L.", NIF B- 38481800, dont le siège est sis Arona (Tenerife), Los Cristianos, c. / Hermano Pedro Behencourt n° 13, bajos,

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56181. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur.

Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014008900/35.

(140009459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2014.

OnLive EMEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 4, rue Graham Bell.

R.C.S. Luxembourg B 159.818.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 9 janvier 2014

- 1. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 9 décembre 2013.
- 2. Mme Eve T. SALTMAN a démissionné de son mandat de gérante de catégorie A avec effet au 3 janvier 2014.
- 3. Le nombre des gérants a été diminué de quatre (4) à deux (2).

Luxembourg, le 17.1.2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OnLive EMEA S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014009449/15.

(140010799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Oz Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 110.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 181.913.

Il est porté à connaissance du Registre de Commerce que l'adresse professionnel de monsieur Hoellermann a changé vers le:

25, rue General Patton, L-2317 Howald (Grand-Duché du Luxembourg)

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009451/12.

(140010294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

PIAM Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.897.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 13 décembre 2013

Le Conseil d'Administration décide de nommer Gaëtan van der Bruggen, résidant professionnellement au 1A rue Pierre d'Aspelt, L-1142 LUXEMBOURG en tant qu'Administrateur et Président du Conseil d'Administration avec effet au 1 ^{er} janvier 2014 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009496/13.

(140009888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Pol Winandy et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 198.314,82.

Siège social: L-8181 Kopstal, 98, rue de Mersch. R.C.S. Luxembourg B 97.758.

Précision de l'associée unique en date du 16 janvier 2014.

L'associé de la société précise que l'adresse de son siège social est:



98, rue de Mersch à L-8181 KOPSTAL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014009505/14.

(140010517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

PM Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.302.

Extrait des décisions prises par les administrateurs restants avec effet au 15 janvier 2014

Monsieur Jonathan MIGNON, administrateur de sociétés, né à Libramont (Belgique), le 25 juillet 1988, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur David SANA, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PM Securities S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014009501/17.

(140010951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Stala Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 100.050.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of December.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- 1.) Mr. WAJDA Wojciech Jozef, company's director, born on April 26, 1948 in Bielsko-Biala (Poland), residing at ul. Berbeckiego 13/3, 44-100 Gliwice, Poland, and
- 2.) Mrs. GRUDZIEN Bozena Alicja, company's director, born on June 5, 1966 in Kuznia Raciborska (Poland), residing at 8/5 Luzycka Street, 44-100 Gliwice, Poland,

both represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg, 23, rue Aldringen.

by virtue of two proxies dated on December 13 th, 2013.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the sole shareholders of "STALA HOLDING Sàrl", a "société à responsabilité limitée" having its registered office in L-1118 Luxembourg, 23, Rue Aldringen, constituted by a notarial deed, on March 15, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 557 of May 28, 2004. The Articles of Incorporation have been amended at last pursuant to a deed of the undersigned notary on 4 November 2013, in process of publication in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations;
 - that the shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to create two classes of shares (class A and class B) with the same rights and privileges attached to each class of shares and to convert the existing one thousand (1.000) shares into one thousand (1.000) Class A Shares with a nominal value of thirty-one euros (EUR 31.-) each.

All the shares are held as follows:

- Mr. Wojciech Jozef WAJDA, prenamed, nine hundred sixty-five (965) Class A shares
- Mrs. Bozena Alicja GRUDZIEN, prenamed, thirty-five (35) Class A shares



Second resolution

The shareholders decide to increase the corporate capital by an amount of seven million six thousand Euros (EUR 7.006.000.-) to bring it from its present amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31.000.-) to seven million thirty-seven thousand Euros (EUR 7.037.000.-) by issuance of two hundred twenty-six thousand (226.000) new shares of class B with a par value of thirty-one Euros (EUR 31.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

Mr. WAJDA Wojciech Jozef, prenamed, represented as stated hereabove, who declares to subscribe to two hundred twenty-six thousand (226.000) new shares of class B with a par value of thirty-one Euros (EUR 31,-) each and to have them fully paid up by contribution in kind of 28.105.000 ordinary shares with a par value of PLN 1,- each, and 2.500 ordinary shares with a par value of EUR 10,.- each, representing 100% of the shares of the company "WQUERN INVESTMENTS LTD." a company existing under the laws of Cyprus with registered office at Afentrikas, 4, Afentrika Court, Office 2, 6018 Larnaca, Cyprus, registered at the company's register of Nicosia under the number HE 280304.

It results from a certificate issued by the Directors of WQUERN INVESTMENTS LTD., on December 17 $^{\rm th}$, 2013, that:

- Mr. Wojciech Jozef WAJDA, director of companies, born on 26/04/1948 in Bielsko-Biala (Poland), residing at ul. Berbeckiego 13/3, 44-100 Gliwice (Poland), is the owner of 2.500 ordinary shares with a nominal value of EUR 10,- each and 28.105.000 ordinary shares with a nominal value of PLN 1,- each of the Company;
 - such shares are fully paid-up;
- Mr. Wojciech Jozef WAJDA, prenamed, is the person solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any third person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
 - according to the Cyprus law and the articles of association of the company, the shares are freely transferable;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the Company, required in Cyprus, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- the company's shares totalling 2.500 ordinary shares with a nominal value of EUR 10,- each and 28.105.000 ordinary shares with a nominal value of PLN 1,- each to be contributed are worth EUR 12.845.503,15 according to the attached valuation report."

Such certificate and the valuation report, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties declare that the amount of seven million six thousand euros (EUR 7,006,000.-) is transferred to the share capital class B and the surplus, being five million eight hundred thirty-nine thousand five hundred three euros and fifteen cents (EUR 5,839,503.15.-), will be transferred to a share premium account.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the shareholders decide to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" Art. 6.

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at seven million thirty-seven thousand euros (EUR 7,037,000.-) divided into one thousand (1,000.-) Class A Shares with a nominal value of thirty-one euros (EUR 31.-) and two hundred twenty-six thousand (226,000.-) Class B Shares with a nominal value of thirty-one euros (EUR 31.-) each, all fully paid-up."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately FOUR THOUSAND EUROS (4,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Wojciech Jozef WAJDA, administrateur de sociétés, né le 26/04/1948 à Bielsko-Biala (Pologne), demeurant à ul. Berbeckiego 13/3, 44-100 Gliwice (Pologne),
- 2) Madame Bozena Alicja GRUDZIEN, administrateur de sociétés, née le 05/06/1966 à Kuznia Raciborska (Pologne), demeurant à 8/5 Luzycka Street, 44-100 Gliwice (Pologne),

tous les deux ici représentés par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé, datées du 13 décembre 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société "STALA HOLDING Sàrl", société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, Rue Aldringen, constituée par acte notarié en date du 15 mars 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 557 du 28 mai 2004.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant en date du 4 novembre 2 013, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de créer deux catégories de parts sociales (catégorie A et catégorie B) avec les mêmes droits et privilèges pour chaque catégorie et de convertir les mille (1.000) parts sociales existantes, d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31) chacune, en parts sociales de catégorie A.

Les parts sociales sont détenues comme suit:

- Monsieur Wojciech Jozef WAJDA, précité, neuf cent soixante-cinq (965) parts sociales de catégorie A,
- Madame Bozena Alicja GRUDZIEN, précitée, trente-cinq (35) parts sociales de catégorie A.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de sept millions six mille Euros (7.006.000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (31.000.- EUR) à sept millions trente-sept mille Euros (7.037.000.- EUR) par l'émission de deux cent vingt-six mille (226.000.-) parts sociales nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de trente et un Euros (31.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Est intervenu aux présentes:

M. Wojciech Jozef WAJDA, précité, déclare souscrire à deux cent vingt- six mille (226.000) parts sociales nouvelles de catégorie B d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31, -) chacune et de les libérer par un apport en nature de 28.105.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de PLN 1, - chacune, et 2.500 actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 10, -. chacune, représentant 100% des actions de la société "WQUERN INVESTMENTS LTD, une société de droit chypriote, ayant son siège social à Afentrikas, 4, Afentrika Court, Office 2, 6018 Larnaca, Chypre, immatriculée au registre des sociétés de Nicosie sous le numéro HE 280304.

Il résulte d'un certificat émis par les Administrateurs de la société WQUERN INVESTMENTS LTD daté du 17 décembre 2 013, que:

- Mr. Wojciech Jozef WAJDA, director of companies, born on 26/04/1948 in Bielsko-Biala (Poland), residing at ul. Berbeckiego 13/3, 44-100 Gliwice (Poland), is the owner of 2.500 ordinary shares with a nominal value of EUR 10,- each and 28.105.000 ordinary shares with a nominal value of PLN 1,- each of the Company;
 - such shares are fully paid-up;
- Mr. Wojciech Jozef WAJDA, prenamed, is the person solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any third person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
 - according to the Cyprus law and the articles of association of the company, the shares are freely transferable;



- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the Company, required in Cyprus, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- the company's shares totalling 2.500 ordinary shares with a nominal value of EUR 10,- each and 28.105.000 ordinary shares with a nominal value of PLN 1,- each to be contributed are worth EUR 12.845.503,15 according to the attached valuation report."

Ce certificat et le rapport d'évaluation, après signature "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Les comparants déclarent que le montant de sept millions six mille euros (7.006.000,- EUR) est transféré au compte capital de catégorie B et le surplus, soit cinq millions huit cent trente-neuf mille cinq cent trois euros et quinze cents (5.839.503,15.-EUR) sera transféré à un compte de prime d'émission de la société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les associés déclarent modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à sept millions trente-sept mille Euros (7.037.000.- EUR) représenté par mille (1.000.-) parts sociales de catégorie A de trente et un Euros (31.-EUR) chacune et deux cent vingt-six mille (226.000.-) parts sociales de catégorie B de trente et un Euros (31.- EUR) chacune, toutes entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ QUATRE MILLE EUROS (EUR 4.000.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des comparants l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58184. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007940/169.

(140007672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

BR Japan Core Plus (Lux) S.àr.l., Société à responsabilité limitée, (anc. MGP Japan Core Plus (Lux) S.àr.l.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.656.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth of November.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

MGP Japan Core Plus (Malta) Ltd., having its registered office at Camilleri Preziosi, Level 2, Valletta Buildings, South Street, Valetta, Malta, VLT 11 registered with the Companies' Register of Malta under number C 39038,

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 26 November 2013;

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the proxy-holder of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to enact the following:

The prenamed party, is the sole partner of "MGP Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.", Société à responsabilité limitée, having its registered office at 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg company and commercial register under number B 117656 incorporated by a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing at Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg, on 6 July, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1687 on 9 September 2006 (the "Company").



The appearing party, represented as aforesaid, having recognized to be fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Amendment and restatement of the Company's articles of association.

The Sole Partner, represented as aforesaid, requests the undersigned notary to record the sole resolution:

Sole resolution:

The Sole Partner amends and restates the Company's articles of association so that they shall read with immediate effect as follows:

- " Art. 1. The above named party and all persons and entities who may become partners in the future (individually, the "Partner" and jointly, the "Partners") hereby form a company with limited liability which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles of association (the "Articles of Association").
- **Art. 2.** The object of the Company is the carrying out of any commercial, industrial and financial activity, the investment in and development of real estate and movable property and the investment in participations in either Luxembourg or foreign companies as well as the management, control and development of such participations. The Company may in particular take up loans by whatever means, grant loans in any form whatsoever to group companies and grant security and guarantees, both for its own obligations and for the obligations of any other companies belonging to the same group. The Company may perform any acts directly or indirectly connected with its object.
 - Art. 3. The term of the Company is for an unlimited period..
- Art. 4. The Company's denomination shall be "BR Japan Core Plus (Lux) S.àr.l.". The Company is a private limited liability company (Société á responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and these Articles of Association.
- **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers of the Company.

Where the Board of Managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. The Company's corporate capital is set at two million three hundred thirty-four thousand seven hundred twenty Japanese Yen (JPY 2,334,720.-), represented by twenty (20) parts in registered form of one hundred sixteen thousand seven hundred and thirty-six Japanese Yen (JPY 116,736.-) each.

All parts may be issued with a premium.

The Board of Managers (or as the case may be the Manager) may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of parts may be decided by the Board of Managers (or as the case may be the Manager).

Art. 7. The Company's parts are freely transferable between Partners.

They cannot be transferred inter vivos or mortis causa to non-partners only with the approval by a majority amounting to three-quarters of the corporate capital.

- **Art. 8.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the Company to an end.
- Art. 9. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the company. For the avoidance of doubt, this Article 9 shall not prevent a Partner from pledging its parts if such Partner complies with article 189 of the 1915 Law.
- **Art. 10.** The Company is managed by one or several managers (individually, the "Manager" and jointly, the "Managers"), not necessarily Partners, appointed by the Partners.

The Managers form a board of managers (the "Board of Managers").

In dealing with third parties, the Board of Managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorize any acts or operations connected with its object.



In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of Managers present or represented during the meeting. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

The Managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he/she is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a Manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the Managers the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

Resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes and may be signed solely by the chairman.

A Manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him/her. He/she must appoint as proxy another Manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing Manager.

Written resolutions signed by all the Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Each Manager can bind the Company by his / her sole signature for the purposes of transactions regarding the general administration of the Company (e.g. signing of proxies) provided that any such transaction involves an amount of less than EUR15,000.- (or equivalent in any other currency) or involves the filing of a return with a tax authority. In respect of all other transactions, any two Managers can bind the Company by their joint signatures. Signatory authority for any type of transaction may also be delegated by a resolution of the Managers to any one Manager or third party in the context of a specific transaction.

- **Art. 11.** The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a Manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him / her in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he / she becomes involved as a party or otherwise by reason of his / her being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he / she is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him / her in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he / she shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or willful misconduct in the conduct of his / her office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.
- **Art. 12.** The Manager or Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.
 - Art. 13. Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each Partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The Partners will have the power to appoint the Manager or Managers and to dismiss such Manager or Managers at any time in their discretion without giving reasons.

- Art. 14. The Company's financial year commences on the 1 st of January and ends on the 31 st of December.
- **Art. 15.** Each year on the 31 st of December, the books are closed and the Managers prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.
 - Art. 16. Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.
- **Art. 17.** The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortization and other expenses represents the net profit of the Company.

Five per cent (5%) of this net profit of the Company is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partners.

The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within



thirty (30) days before the date of the Board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

The holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of issue premiums paid by such holders reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realized or unrealised capital losses.

- **Art. 18.** At the time of the winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the general meeting of Partners who will determine their powers and remuneration. The surplus after realisation of the assets and the payment of liabilities is distributed to the Partners in proportion to the parts held by them.
- Art. 19. Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately valued at eight hundred euro (EUR 800,-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit novembre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

MGP Japan Core Plus (Malta) Ltd., ayant son siège social à Camilleri Preziosi, Level 2, Valletta Buildings, South Street, Valetta, Malte, VLT 11 inscrite au Registre de Commerce de Malte sous le numéro C 39038,

ici représentée par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 26 novembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire représentant le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle que spécifiée comme ci-avant, a demandé au notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

La partie susnommée est l'associée unique de «MGP Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.», une Société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117656, constituée suivant acte notarié de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1687 le 9 septembre 2006 (la «Société»).

La comparante, représentée comme ci-avant, déclarant avoir parfaite connaissance de l'unique résolution à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification et refonte des statuts de la Société.

L'associée unique, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associée unique modifie et reformule les statuts de la société pour qu'ils aient la teneur suivante:

- « **Art. 1** er. La propriétaire actuelle des parts et tous ceux qui pourront le devenir par la suite (au singulier «l'Associé» et conjointement les «Associés»), forme une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).
- Art. 2. La Société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, et financières, l'investissement et le développement de biens mobiliers et immobiliers, et l'investissement dans les participations dans d'autres sociétés de



droit luxembourgeois ou étrangère ainsi que la gestion, le contrôle et le développement des participations. La Société peut en particulier souscrire à des prêts par tous moyens, accorder des prêts par tous les moyens à toute société du groupe et accorder des sûretés et garanties, tant pour ses propres engagements que pour ceux de toutes autres sociétés appartenant au même groupe. D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société a la dénomination de "BR Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.". La Société est une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, ainsi que par ses statuts.
- **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du Conseil de Gérance de la Société.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du Conseil de Gérance de la Société.

Dans l'éventualité où le Conseil de Gérance de la Société détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 6. Le capital social est fixé à deux millions trois cent trente-quatre mille sept cent vingt Yen Japonais (JPY 2.334.720.-), représenté par vingt (20) parts sociales de cent seize mille sept cent trente-six Yen Japonais (JPY 116.736.-) chacune. L'émission des parts peut être assortie d'une prime d'émission.

Le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant) pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts pourra être décidé par le Conseil de Gérance (ou s'il y a lieu le Gérant).

Art. 7. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-Associés que moyennant l'agrément d'au moins les trois quarts du capital social.

- Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 9. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société. Etant entendu que cet Article 9 ne doit pas empêcher un Associé de mettre en gage ses parts sociales si tel Associé se conforme à l'article 189 de la Loi de 1915.
- **Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (individuellement le «Gérant» et collectivement les «Gérants»), Associés ou non, nommés par l'assemblée des Associés.

Les Gérants forment un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Le Conseil de Gérance a vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des Gérants présents ou représentés au moment de la réunion. En cas de partage de voix, un président du Conseil de Gérance qui pourra être nommé n'aura pas de vote prépondérant.

Les Gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un Gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un Gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un procès-verbal des décisions prises lors d'une réunion du Conseil de Gérance sera dressé et le cas échéant pourra être signé uniquement par le président de la réunion du Conseil de Gérance.

Un Gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du Conseil de Gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le Gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par le ou les Gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, téléfax ou tous moyens similaires de communication.



Chaque Gérant peut engager la Société par sa seule signature pour toute transaction concernant l'administration générale de la Société (par exemple signature de procuration) à condition qu'une telle transaction implique un montant inférieur à 15.000,- EUR (ou somme équivalente dans toute autre devise) ou par la signature de toute déclaration fiscale quel que soit le montant de cette déclaration. Pour toute autre transaction, deux Gérants peuvent engager la Société par leur signature conjointe. Un pouvoir de signature pour tous types de transactions peut être aussi délégué par une résolution du Conseil de Gérance à un seul Gérant ou à un tiers dans le contexte d'une transaction spécifique.

- Art. 11. La Société indemnisera, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilités et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de Gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, Gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le Gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.
- **Art. 12.** Le ou les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que l'exécution de leur mandat.
- **Art. 13.** Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les Gérants sont nommés par les Associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

- Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- **Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le ou les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi que le bilan.
 - Art. 16. Tout Associé peut consulter l'inventaire et le bilan au siège social de la Société.
- **Art. 17.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des Associés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux conditions suivantes: le Conseil de Gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date dudit Conseil de Gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas être audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Tous les détenteurs des parts émises avec une prime d'émission pourront recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émissions payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émissions aux Associés détenteurs de ces parts ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins-values réalisées ou latentes.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés, qui fixeront les pouvoirs et émoluments.

L'excédent après réalisation des actifs et le paiement du passif sera distribué aux Associés dans la proportion des parts sociales détenues par chaque Associé.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfère aux dispositions légales."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge, s'élève approximativement à huit cents euros (EUR 800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.



DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2013. LAC/2013/54830. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée:

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007789/300.

(140008071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Picabo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 54.489.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 13 janvier 2014 que:

- la nomination de M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, aux fonctions d'Administrateur, avec effet au 18 avril 2013, en remplacement de Mme Geneviève BLAUENARENDT, démissionnaire, a été ratifiée;
- Mme Maria Helena GONCALVES, corporate manager, née à Hayange (France), le 20 avril 1976, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée, avec effet immédiat, au poste d'Administrateur de la Société, en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.àr.l.

Référence de publication: 2014009497/18.

(140010206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

GONELLA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.916.

L'an deux mille treize.

Le vingt-quatre décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial "GONELLA S.A., société de gestion de patrimoine familial" ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 33 916, constituée par-devant Maître Aloyse BIEL, alors notaire alors de résidence à Differdange (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 mai 1990, acte publié au Mémorial C n°430 du 22 novembre 1990 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 août 2010, acte publié au Mémorial C n°2237 du 20 octobre 2010 (la «Société»).

Le capital social s'élève à cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:



L'actionnaire unique présent ou représenté à l'assemblée et le nombre d'actions possédé par lui a été porté sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par l'actionnaire présent, le mandataire de celui-ci représenté, et par le notaire instrumentant, sera conservée à l'étude de celui-ci.

La procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Résolution de dissoudre la Société et de liquider ses avoirs.
- 2. Nomination de la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 153141, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.
 - 3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la Société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société, la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 153141.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans être obligé de demander l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société, à savoir Monsieur Jacques CLAEYS, président du conseil d'administration, Madame Laetitia CARIAUX, et Madame Monique JUNCKER, et au commissaire de la Société, à savoir la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.000,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Henri DA CRUZ, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 janvier 2013. Relation GRE/2014/119. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014007639/67.

(140008319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

PSME-Promotion of Small and Medium Sized Economy, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.896.

EXTRAIT

L'assemblée générale statutaire tenue en date du 16 janvier 2014 a décidé de réélire dans leur fonction respective:

- M. Frédéric Gardeur, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, comme administrateur;
- Mme Laëtitia Jolivalt, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, comme administrateur;
- Mme Séverine Lambert, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, comme administrateur:



- Fin-Contrôle S.A., avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42230, comme commissaire aux comptes;

jusqu'à l'assemblée générale statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Il résulte également de résolutions prises par le conseil d'administration à la même date que M. Frédéric Gardeur a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2014009511/23.

(140009766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Piquemal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 80.262.

Par la présente, nous vous informons que Monsieur Wim Rits a démissionné de son poste de gérant avec effet au 14 janvier 2014.

Luxembourg, le 14 janvier 2014. Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l. Société domiciliataire

Alan Botfield / Wim Rits

Référence de publication: 2014009465/13.

(140010226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Xegemamer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 117.355.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-quatre décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Entreprise Belle Vue Ltd., société anonyme de droit des lles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée au Registre des Sociétés de Tortola sous le numéro 86780

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

- I. Que la société anonyme "Xegemamer S.A.", ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B-117355, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 21 juin 2006 sous la dénomination de «Xeno S.A.», publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1636 du 29 août 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Alex Weber prédit, notaire de résidence à Bascharage, en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 354 du 12 février 2008.
- II. Que le capital social de la société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31 000,00.-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.
 - III. Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société "Xegemamer S.A.".
- IV. Que l'activité de la société "Xegemamer S.A." a cessé et que la comparante, en tant que seule et unique associée de la Société (l'"Associé unique") prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.
- V. Que l'Associée unique déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.



- VI. Que l'Associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné.
- VII. Que l'Associée unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour au prorata de sa participation dans la Société.
 - VIII. Que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- IX. Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
 - X. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.
- XI. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à 900,- EUR euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 janvier 2014. Relation GRE/2014/17. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014008019/53.

(140008289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Vonarius Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 147.160.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddreizehn, den zweiundzwanzig November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herrn Erhan CAKMAK, General Manager, wohnhaft in D-50354 Hürth Tilsitstrasse 21H,

andurch vertreten durch Virginie PIERRU, Notariatsangestellte, beruflich ansässig in L-2740 Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Luxemburg, am 19. November 2013,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Komparenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt und mit derselben einregistriert wird.

Welcher Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar gebeten hat Nachfolgendes zu beurkunden:

Dass er der alleinige Anteilhaber der "Vonarius Holding" ist, mit Sitz in 6, Place de Nancy, L-2212 Luxemburg,

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar mit Amtssitz in Luxemburg, am 9. Juli 2009, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1521 vom 6. August 2009,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 147160,

dass das Gesellschaftskapital aktuell einunddreißigtausend Euro (31.000,00.- €) beträgt und eingeteilt ist in dreihundertzehn Namensstammaktien (310) mit einem Nennwert von je einhundert Euro (100.- €), in voller Höhe eingezahlt ist;

dass der Komparent Eigentümer sämtlicher Anteile des Gesellschafstkapitals ist und das gesamte Gesellschaftskapital innehält und die Gesellschaft ihre Geschäftstätigkeit eingestellt hat, und sie gegenwärtig die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft zum 15. August 2013 beschliesst;

Der Komparent erklärte alsdann, in seiner Eigenschaft als Rechtsnachfolger der Gesellschaft, in voller Kenntnis der Satzung und vorstehender Bilanz, sämtliche Aktiva und Passiva der aufgelösten Gesellschaft zu vereinnahmen, und sich zu verpflichten sämtliche ausstehenden Schulden der Gesellschaft, ob gegenwärtig bekannt oder unbekannt, selbstschuldnerisch zu übernehmen,

dass die Gesellschaft "Vonarius Holding" folglich mit Wirkung zum 15. August 2013 als liquidiert zu betrachten ist,



dass den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Prüfungskommissar vollumfängliche Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage erteilt wird,

dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während der gesetzlich festgelegten Dauer von fünf Jahren am Sitz der Gesellschaft, verwahrt bleiben; und das Anteilsregister in Gegenwart des amtierenden Notars entwertet wurde.

Der Komparent wurde alsdann vom amtierenden Notar über Artikel 69 (2) des Gesetzes über die Handelsgesellschaften belehrt, dass keine Verschmelzung zwischen dem Vermögen der Gesellschaft und dem des Rechtsnachfolgers und die Übernahme des Gesellschaftsvermögens durch den vormalig alleinigen Gesellschafter, vor Ablauf einer Frist von dreißig Tagen, ab dem Tag der Veröffentlichung der vorliegenden Urkunde geschehen kann sofern kein Gläubiger der derzeit aufgelösten und liquidierten Gesellschaft die Gewährung von Sicherheiten verlangt hat.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundert Euros (900,- EUR).

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an den Bevollmächtigten des Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem amtierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26.11.2013. Relation: LAC/2013/53543. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 26.11.2013.

Référence de publication: 2014007991/53.

(140008534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

RP XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 134.775.

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société prise en date du 25 octobre 2013 que la personne suivante a été nommé en tant que gérant de type A avec effet au 1 ^{er} Novembre 2013:

- Schao-Tchin Chan, Directrice de société, née le 26 décembre 1980 à Uccle en Belgique, résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 17 Janvier 2014.

Référence de publication: 2014009533/14.

(140010488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

QPL Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 91.881.

En date du 7 octobre 2013, la dénomination de l'associé Espart-Espirito Santo Participacoes Financeiras a changé et est désormais ESPIRITO SANTO PROPERTY PORTUGAL (S.G.P.S.), S.A.,

En date du 13 novembre 2013, son siège social a été transféré au 108, Avenida da Liberdade, Piso 2, 1250 146 Santo Antonio, Lisboa, Portugal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009514/13.

(140010828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.



SGAM AI KANTARA Co.II. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 143.567.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 16 janvier 2014

- 1. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
- 2. Monsieur Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SGAM AI KANTARA Co. II. S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014009559/16.

(140010100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

RP XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 134.775.

Il est à noter qu'Hermann-Günter Schommarz, gérant de catégorie A de la Société se prénommera Herman Schommarz avec effet immédiat.

Munsbach, le 17/01/2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014009532/13.

(140010488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

RP XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 134.781.

Il est à noter qu'Hermann-Günter Schommarz, gérant de catégorie A de la Société se prénommera Herman Schommarz avec effet immédiat.

Munsbach, le 17/01/2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014009534/13.

(140010497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

RS-IC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 112.634.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «RS-IC S.à r.l.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 2013, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17209.

- que la société «RS-IC S.à r.l.» (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 112 634,



constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 06 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 08 mars 2006, sous le numéro 491 et page 23540, les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire instrumentaire, en date du 1 er décembre 2010, publié au Mémorial, en date du 23 mars 2001, sous le numéro 542 et page 25970,

se trouve à partir de la date du 20 décembre 2013 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 2 octobre 2013 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009536/28.

(140009646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Racing42Morrow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie. R.C.S. Luxembourg B 178.681.

Extrait des décisions de l'associé unique du 27 décembre 2013

L'Associé Unique accepte la démission de Madame Catherine DOGAT en tant qu'administrateur unique.

L'Associé Unique nomme en tant qu'administrateur unique:

- M. Paolo PANICO, né à Vercelli (Italie) le 1 ^{er} décembre 1970, avec adresse professionnelle au 92 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

THE MATALUNI FAMILY TRUST

L'Associé Unique

Référence de publication: 2014009529/15.

(140010836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Palmeri S.A., Société Anonyme, (anc. Palmeri S.A., SPF).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 24.436.

L'an deux mille treize, le trente décembre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «PALMERI HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 41, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 24.436, constituée suivant acte notarié en date du 4 juin 1986, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 245 du 28 août 1986, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu en date du 20 décembre 2010, publié au Mémorial numéro 1047 du 19 mai 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Sara Lecomte, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.



- III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1. Adoption du statut de société de prises de participations financières, changement de la dénomination de la Société de 'PALMERI S.A., SPF' en 'PALMERI S.A.' et modification subséquente du premier paragraphe de l'article premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme gouvernée par les Lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales («loi sur les sociétés»), et par les présents statuts dont la dénomination est: 'PALMERI S.A.'»

2. Modification de l'objet social et de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La société pourra, en outre, fournir des conseils en management, des conseils aux entreprises et de stratégie d'entreprises.

La Société pourra finalement octroyer tout concours, prêt ou avance à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes physiques. Elle pourra également consentir des garanties, nantir, grever des charges ou accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de ses filiales, sociétés affiliées et/ou de toutes autres sociétés ou personnes physiques.»

3. Suppression de la dernière phrase de l'article 3 des statuts dont la teneur est la suivante:

«Les actions sont librement cessibles à condition d'être transférées à des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi relative aux SPF.»

4. Modification de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

5. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter le statut d'une de société de prises de participations financières, et de changer la dénomination de la Société de 'PALMERI S.A., SPF' en 'PALMERI S.A.' en conséquence elle décide de modifier le premier paragraphe de l'article premier des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme gouvernée par les Lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales («loi sur les sociétés»), et par les présents statuts dont la dénomination est: 'PALMERI S.A.'»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

La société pourra, en outre, fournir des conseils en management, des conseils aux entreprises et de stratégie d'entreprises.

La Société pourra finalement octroyer tout concours, prêt ou avance à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes physiques. Elle pourra également consentir des garanties, nantir, grever des charges ou accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de ses filiales, sociétés affiliées et/ou de toutes autres sociétés ou personnes physiques.»



Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la dernière phrase de l'article 3 des statuts dont la teneur est la suivante:

«Les actions sont librement cessibles à condition d'être transférées à des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi relative aux SPF.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 31 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60754. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014007835/100.

(140008048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Résidence Rhénanie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.102.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société en date du 10 septembre 2013

En date du 10 septembre 2013, l'associé unique a décide comme suit:

De nommer Mr. André Frenkel, né le 20 mai 1952 à Genève, Suisse, ayant son adresse au 9, Waterpark Road, Salford, Lancashire, M7 4EU Royaume Uni, en tant que gérant de la société avec effet immédiat au 10 Septembre 2013.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014009517/14.

(140009950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

PBMR Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.476.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 11 novembre 2013

Le Conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 15, rue Edward Steichen, L-2540 au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le Conseil d'administration accuse réception de la démission de Madame Kristin TIMBERLAKE de son poste d'administrateur de la Société à la date du 8 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014009489/13.

(140010358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Fairmont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 123.721.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 9 janvier 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la



dissolution et la liquidation de la société FAIRMONT s. à r.l., avec siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, dénoncé le 30 juillet 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT juge, et liquidateur Maître Georges HELLEN-BRAND, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 31 janvier 2014 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2014. Maître Georges HELLENBRAND Le liquidateur

Référence de publication: 2014009663/20.

(140010862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Shaftesbury Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.884.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement le 5 décembre 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société tenue à Luxembourg exceptionnellement en date du 5 décembre 2013 que la société anonyme AUDIT & CONTROLS S.A., R.C.S. Luxembourg B174348, avec siège social au 59, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014, en remplacement de Ernst & Young S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Shaftesbury Asset Management (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014009543/14.

(140010074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Shaftesbury Asset Management Group (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.301.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement le 5 décembre 2013

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société tenue à Luxembourg exceptionnellement en date du 5 décembre 2013 que la société anonyme AUDIT & CONTROLS S.A., R.C.S. Luxembourg B174348, avec siège social au 59, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014, en remplacement de Ernst & Young S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Shaftesbury Asset Management Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014009544/14.

(140010067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Octavian S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.551.

L'adresse de l'actionnaire TEVACO s.à r.l, propriétaire de 474 parts sociales), est désormais la suivante:

15, rue Astrid, L - 1143 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009456/12.

(140010906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.



RP XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 134.781.

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société prise en date du 25 octobre 2013 que la personne suivante a été nommé en tant que gérant de type A avec effet au 1 ^{er} Novembre 2013:

- Schao-Tchin Chan, Directrice de société, née le 26 décembre 1980 à Uccle en Belgique, résidant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 17 Janvier 2014.

Référence de publication: 2014009535/14.

(140010497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Sorbholding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.079.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014009547/12.

(140010101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Sword Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.842.

Par résolutions signées en date du 6 janvier 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Declan Williams, avec adresse au 1, Marine Terrace, Dun Laoghaire, Co. Dublin, Irlande, de son mandat de gérant, avec effet au 31 décembre 2013.
- nomination de Paul Laurence Williams, avec adresse professionnelle au First Floor, Block F, The Granges Offices Blackrock, Co. Dublin, Irlande, au mandat de gérant, avec effet au 31 décembre 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009550/15.

(140010151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Sinabe S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 44.063.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «SINABE S.A, SPF», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 décembre 2013, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17440.

- que la société «SINABE S.A, SPF» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 44 063,



constituée suivant acte notarié en date du 24 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 393 du 28 août 1993. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 4 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 111 du 20 janvier 2011,

se trouve à partir de la date du 20 décembre 2013 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 18 décembre 2013 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009566/27.

(140010050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Silf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 47.557.

Par décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2014, Monsieur Jean-Marie BETTINGER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de Mr Cédric JAUQUET, démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Pour: SILF S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Mireille Wagner

Référence de publication: 2014009564/16.

(140010794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

SHCO 57 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 183.425.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 10 janvier 2014

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 10 janvier 2014, Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 12.500 parts sociales d'une valeur de 1 Euro chacune, à monsieur Michael Cohen, né le 10 septembre 1971 dans le Maine, aux Etats-Unis et ayant son adresse professionnelle au 9 Cheyne Place, SW3 4HH Londres, Grande-Bretagne;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014009561/17.

(140010907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

SHCO 57 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 183.425.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement de dénomination du gérant ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., et ce avec effet au 2 décembre 2013:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l..



Nous vous prions également de bien vouloir prendre note des changements de dénomination de l'associé unique ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l. suivants:

- Avec effet au 2 décembre 2013, la dénomination de l'associé unique a été changée en Intertrust Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.;
- Avec effet au 1 ^{er} janvier 2014, la dénomination de l'associé unique a été changée une seconde fois en Intertrust (Luxembourg) S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014009560/21.

(140009970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Silit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 84.680.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 16 décembre 2013:

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant arrivé à leur terme, l'Assemblée a nommé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017:

- Marc VAN HOEK, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16 rue de Nassau, L- 2213 Luxembourg, en qualité d'administrateur,
- MANAGEMENT S.à r.l., une société avec siège social au 16 rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en qualité d'administrateur,
- DIRECTOR S.à r.l., une société avec siège social au 16 rue de Nassau, à L-2213 Luxembourg, en qualité d'administrateur.
- LUXFIDUCIA S.à r.l., société avec siège social au 16 rue de Nassau, à L-2213 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux comptes.

Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 16 décembre 2013:

Le conseil d'administration a nommé M. Marc VAN HOEK, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil et d'Administrateur-Délégué lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014009565/23.

(140010334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Sita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 39, avenue Dr Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 143.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014009567/10.

(140010046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

SK Property, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.012.

L'adresse de Holger Müller, administrateur B, a changé et est désormais au 17, Caspar-Theyss Str., 14193 Berlin, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009569/11.

(140010688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.



Sodevest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 70.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009572/10.

(140010159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

SODIMEG S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 298.930,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Denis DUMONT Le Gérant unique

Référence de publication: 2014009573/11.

(140009710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

S5 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.680.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Fxtrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «S5 S.à r.l.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 décembre 2013, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17171.

- que la société «S5 S.à r.l.» (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 102 680.

constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 22 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 914 en date du 14 septembre 2004. Les statuts ont été modifiés par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire public de résidence à Luxembourg, en date du 26 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 914 en date du 14 septembre 2004, et par un acte de Maître Jacques Delvaux, notaire public de résidence à Luxembourg, en date du 14 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 114 en date du 8 février 2005,

se trouve à partir de la date du 18 décembre 2013 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 12 février 2007 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 19151, concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 76 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 janvier 2013.

Référence de publication: 2014009593/30.

(140009578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck